

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du relevé de conclusions de la séance du 02/12/2021. *(vote)*
  - . Modalités d'examen des candidatures - motifs de refus. *(vote)*
  - . Les attendus masters - Plateforme "Trouver mon Master". *(information)*
2. Accueil des nouveaux membres du Conseil - scrutin des 8, 9 et 10/12/2021.
3. Actualités nationales et locales.
4. Formation initiale et continue.
  - . Calendrier universitaire 2022/2023 - suspensions pédagogiques. *(vote)*
  - . Modalités et calendrier de la campagne d'admission 2022. *(vote)*
5. Mise à jour de la Commission de recours hiérarchique. *(vote)*
  - . Désignation de 2 usagers et 1 personnel Biatss.
6. Mise à jour du Comité de la documentation. *(vote)*
  - . Désignation de 2 usagers.
7. Mise à jour de la Commission des personnels. *(vote)*
  - . Désignation d'1 PU pour l'examen des questions individuelles relative à la carrière ou au recrutement des PU

## MEMBRES PRESENTS

**Membres présents (13)** : CARNUS M-France, CHANTALAT Camille, GRIMAL Fabien, GUILLEN Frédéric, JEUNIER Benoît, LARROUY Dominique, LAUNET Jérôme, LETARD Pascal, MADAR Georges, MARTIN Franck, MAUMON Nathalie, SAINT MICHEL Marie, SAINT GIRONS Bernard.

**Procurations (10)** : ALLEMAND Frédéric à CARNUS M-France, BADORC Nathalie à SAINT MICHEL Marie, GARNIER Emmanuelle à SAINT-GIRONS Bernard, KPODAR J-Luc à GRIMAL Fabien, MARTIN Emmanuelle à MAUMON Nathalie, POSTEL Juliette à LAUNET Jérôme, SIEYE Mathieu à SAINT MICHEL Marie, TREMEAU Damien à LETARD Pascal, VIGOUROUX Serge à CARNUS M-France, XUEREB Catherine à SAINT-GIRONS Bernard.

**Invité.e.s permanents à titre consultatif** : MESQUITA Manuel, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LARRE Françoise, ROBERT Claire, FILLION Chloé, MORALES Yves, PRIOURET Pierre,

**Excusées** : DUPONT Pascal, O'CONNEL A-Marie, PELLEFIGUE Nadia, PRUNET Catherine, RAIMBAULT Philippe, RATTAT A-Claire,

**Secrétaires de séance** : BATONNEAU Blandine et CASTANG Stéphane.

Le président du Conseil rappelle que la date de cette séance a été décalée à la suite d'un mouvement de grève. Au même moment se tient également un Conseil de la COMUE au sujet du projet TIRIS, d'où l'absence notamment de la présidente d'UT2J et de P. RAIMBAULT dont il transmet les excuses. Il procède ensuite à l'annonce des procurations.

### **1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 02/12/2021 (VOTE)**

N. MAUMON salue la qualité du travail fourni sur les relevés de conclusions, tout en souhaitant l'ajout de quelques modifications au Point 4 relatif aux capacités d'accueil. Les demandes de modifications figurant en annexe\* seront intégrées au relevé de conclusions définitif.

M-F CARNUS émet la même remarque et souhaite intégrer une précision au Point 6 concernant la commission numérique. Elle demande que soit notifiée l'intégration de D. Peytavi dans la liste des invités permanents de la Commission. Sa demande est également prise en compte.

**VOTE : Unanimité avec les amendements**

### **2 – ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL – SCRUTIN DES 8, 9 ET 10/12/2021**

• Collège des personnels relevant de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles établissements ou services relevant de ce ministère  
- Jean-Luc KPODAR (FSU)

• Collège des usagers  
- Juliette POSTEL (FSU) - suppléante Marion SUSMOZAS  
- Jérôme LAUNET (FSU) - suppléant J-Baptiste DUPUY-URISARI  
- Jeronimo SOLANO PEREZ (FNEC-FP- FO) - suppléante Alison AVERSENG-  
- Camille CHANTALAT (UNSA Education) - suppléant Julien HERRAIZ-

### **3 – ACTUALITES NATIONALES ET LOCALES**

- **Scrutin pour le renouvellement des conseils de mention et pour le conseil interdisciplinaire.**

Le scrutin se déroulera par voie électronique du 9 au 11 février. Les listes ont été déposées, le processus est en cours. Le comité consultatif électoral s'étant réuni hier, les derniers détails ne sont pas à cet instant parvenus à la direction de l'INSPE.

C. FILLON, pour la FNEC FP-FO, souhaiterait pour les scrutins un élargissement des dates, pour permettre aux usagers d'avoir l'information suffisamment tôt, de manière à mieux s'y préparer.

F. MARTIN appelle également à plus de décentralisation dans l'organisation même du scrutin, notamment sur le montage des listes électorales, qui comportaient un certain nombre d'erreurs.

B. SAINT-GIRONS note tout de même l'avancée caractérisée par l'organisation d'un scrutin électronique. En revanche, un lieu unique de vérification des listes notamment est nécessaire.

M-F CARNUS note aussi le caractère serré du calendrier et aurait souhaité la présence d'un ou deux membres de l'INSPÉ dans le comité consultatif électoral.

- **Stages alternants et en pratique accompagnée.**

Un bilan a été dressé en commission des formations mais aussi lors de la journée banalisée. Le travail mené en partenariat avec le rectorat est salué. L'ensemble du personnel concerné a fait en sorte que ces stages se déroulent du mieux possible. Malgré cela, le bilan est en demi-teinte. L'espoir réside néanmoins dans le fait que les étudiants en stage cette année ne seront pas formés suivant les mêmes modalités l'année prochaine. Avec un M1 adapté, l'année de M2 se passera probablement mieux.

B. SAINT-GIRONS rappelle que le dispositif s'est mis en place avec des informations parvenues tardivement. Les données transmises n'étaient pas totalement stabilisées et ont contraint à plusieurs ajustements. Le dispositif a par conséquent connu une période de rodage.

Pour C. FILLON, conditionner la formation continue des personnels titulaires à la mise en stage des M2 alternants ne semble pas être une bonne idée.

Pour F. MARTIN, les problèmes viennent plus de l'accumulation des conditions de travail particulières sur le stage, la pression des UE, du mémoire, du concours, que de l'ajustement entre le M1 et le M2.

F. GRIMAL souligne que les alternants affectés en classes de terminale se sentent peu légitimes à cette place et sont en souffrance.

G. MADAR alerte sur le fait que pour l'an prochain, les conditions de mises en stage massé notamment doivent être rediscutées. Enthousiastes initialement pour ce statut, les stagiaires concernés ont déchanté.

B. SAINT-GIRONS abonde en ce sens. Si la partie professionnelle de la formation n'est pas au rendez-vous, c'est toute la réforme qui perd sa légitimité et l'affirmation selon laquelle enseigner est un métier qui s'apprend qui se trouve mise à mal. Un échange s'impose avec les administrations centrales.

E. GOBBE-MEVELLEC ajoute que certains points de difficulté peuvent trouver des solutions locales, au regard des bons rapports entretenus avec le rectorat : dates de stages, implantations des berceaux. L'accueil des stagiaires à la rentrée prochaine, dans les écoles ou les établissements devra également être amélioré, en concertation avec les tuteurs. Les outils sont prêts. Elle appelle également de ses vœux une réunion académique 1<sup>er</sup> degré de préparation de la rentrée, qui permettra de discuter de la double modalité du stage filé/massé, si reconduite et dans quelles conditions. En revanche, l'inquiétude sur la charge de travail qui pèse sur les alternants et les conséquences sur leur engagement tant dans la formation que sur la préparation du concours, revêt un caractère plutôt national. Déplacer l'alternance positionnée sur le S3 et S4 pourrait être envisagée pour diminuer la charge de travail. La placer en S2/S3, constitue une réponse possible.

B. SAINT-GIRONS souligne que l'académie de Versailles a adopté ce fonctionnement, échanger avec les collègues de cette académie pourrait nous être utile.

M. SAINT-MICHEL admet que les préoccupations du rectorat, dans cette année de transition, sont les mêmes qu'à l'INSPÉ. Elle demande à F. GRIMAL de lui communiquer le nombre d'alternants en charge de classes de terminale. Sur le fait d'envisager les stagiaires comme moyens d'enseignement, elle souligne qu'il s'agit d'un choix ministériel, sur lequel le local a peu la main.

- **Remontée des listes complémentaires du CRPE 2021.**

Un travail étroit avec le rectorat doit se mettre en place.

G. MADAR rentre dans le détail du dispositif, qui semble concerner deux stagiaires sur le 31 et un troisième hors Toulouse, qui peuvent faire le choix d'être intégrés à la liste des lauréats du CRPE 2021, d'exercer à mi-temps, de manière à boucler leur master, ou à plein temps, avec période de formation l'année scolaire prochaine. Le problème portera peut-être sur des étudiants master 1 non-MEEF, pour lesquels il va falloir monter une année de formation l'an prochain.

M. SAINT-MICHEL ajoute que l'estimation brute maximale portait initialement sur 10 candidats.

- **Formation des professeurs-stagiaires 2022/2023.**

N. JESSEL présente le cas de stagiaires en possession d'un master MEEF, qui devront suivre 10 à 20 jours de formation et de ceux qui auront un master autre que MEEF, qui auront un ½ temps d'enseignement et un second mi-temps en formation. La transmission d'un certain nombre d'informations est nécessaire pour préparer au mieux leur rentrée. Les contenus ne sont pas encore définis.

N. MAUMON pose une nouvelle fois la question de savoir si les stagiaires bénéficieront d'une priorité d'affectation pour rester sur l'académie ou pas. Actuellement, les inscrits à l'INSPÉ-TOP sont prioritaires pour effectuer leur stage sur l'académie de Toulouse.

La directrice ne peut actuellement apporter de réponse, pas plus que le R-INSPÉ. Elle ajoute que jusqu'à présent ils restaient sur leur académie d'origine car inscrits en M2.

N. MAUMON ajoute que des cas particuliers, tels que des arrêts maternité ou maladie, peuvent exister. Non titularisables, que deviennent-ils l'an prochain ? Tous ces points nécessiteront des réponses au cas par cas.

F. MARTIN observe que s'il n'y a pas de certitude pour ces stagiaires de rester sur l'académie, la disponibilité d'heures de formations qui devaient leur être proposées risque de se tarir de fait.

N. JESSEL répond que des stagiaires d'une autre académie pourront y entrer.

- **Point sur les dossiers en cours**

Tarif d'inscription pour les enseignants en reprise d'études.

N. JESSEL indique que le CA d'UT2J a établi une différenciation tarifaire. Un échange est en cours.

N. MAUMON regrette que l'année de référence prise en compte pour l'établissement du quotient familial, utile à la fixation du tarif appliqué, se base sur les revenus à N-2. Par ailleurs, les sommes allouées à l'occasion par exemple d'un plan de reconversion ne couvrent souvent pas les frais sur deux ans, pas plus que Pôle Emploi, qui peut suivre de tels projets de reconversion uniquement sur un an. A terme, cette possibilité de recrutement est menacée.

N. JESSEL en profite pour excuser l'absence du directeur adjoint en charge de la formation continue, absent pour cause de réunion à ce sujet.

Projet de « préparation concours » pour différents types de publics :

- Les personnes en reconversion, en lien avec les concours technologiques et professionnels. Ils sont en difficulté car n'ont pas de financement sur deux ans.
- Les étudiants qui ont validé un master mais ont échoué au concours, qui n'ont plus qu'une seule possibilité pour réussir.

Réflexions sur le continuum de formation.

Une présentation de l'avancée des travaux sera faite lors d'une prochaine séance.

Il s'agit pour B. SAINT-GIRONS d'un vrai enjeu. Il doit être construit de la manière la plus pertinente possible et pourrait constituer un facteur d'allègement du poids que représente l'emploi du temps en M1 et en M2.

Pour M-F. CARNUS, cette question est en effet urgente. Des ressources en interne sont prêtes à se mobiliser.

M. SAINT-MICHEL souligne que ce sujet est en cours de traitement par les services du rectorat depuis deux ans. Un groupe de travail interne peut se constituer, mais comme son nom l'indique, le continuum doit associer le rectorat (corps d'inspection, pilotes pédagogiques).

F. GRIMAL a travaillé sur les T2 et T3 en formation continuée, Un retour terrain indique que de nombreux participants avaient déjà suivi des formations dans d'autres académies, d'où quelques difficultés pour les accrocher.

- **Dossiers à venir**

Ils seront engagés par les équipes nouvellement constituées, suite aux élections des conseils de mentions. Ils porteront sur le référentiel, l'attribution des heures aux différents parcours et le règlement Intérieur.

N. MAUMON s'étonne de l'absence de point d'information sur la situation sanitaire, vu le contexte actuel et regrette également l'absence de réaction de l'université de rattachement pour ce qui est de la distribution de matériel supplémentaire, notamment les masques FFP2.

E. GOBBE-MEVILLEC transmet quelques données chiffrées transmises par l'UT2J. Elle ajoute que l'INSPÉ a deux situations de poly-contaminations, pas de cluster, en EPS (master passé en distanciel très ponctuellement) et sur le site Croix de Pierre (testing en cours).

En lien avec le COVID, la directrice-adjointe aborde la session de remplacement, plus importante que par le passé, puisqu'elle peut concerner jusqu'à 10% des effectifs. Pour l'INSPÉ, cela concerne 92 étudiants et 80 épreuves de remplacement à organiser. L'université a également diffusé une note relative à une bascule ponctuelle des cours en distanciel.

#### **4 - FORMATION INITIALE ET CONTINUE**

- **Calendrier universitaire 2022/2023 - suspensions pédagogiques (vote)**

E. GOBBE-MEVILLEC rappelle que ce calendrier est, dans une certaine mesure, dérogoire à celui de l'UT2J. Avec la disparition des professeurs stagiaires, le calendrier ne concerne que les étudiants. A noter, le début des activités administratives fixé au 22 août, la rentrée pédagogique est fixée par les parcours.

VOTE : Unanimité moins 1 abstention

- **Calendrier de la campagne d'admission 2022 (vote)**

E. GOBBE-MEVILLEC indique que restent sur ce calendrier, élaboré par le service de la scolarité, des points d'interrogation, dus au report, partiel, à la rentrée 2023, de la plate-forme « trouver mon master ». Des informations officielles sont à venir.

Le R-INSPÉ s'est prononcé favorablement sur l'idée d'un calendrier unique, afin d'éviter une concurrence entre INSPÉ.

N. MAUMON indique qu'il semble bien compliqué pour les utilisateurs de la plate-forme e-candidat d'annuler une candidature, ce qui risque de fausser les résultats.

VOTE : Unanimité

- **Calendrier campagne de redoublement 2022. (vote)**

Le service de la scolarité propose de traiter les redoublements via la plate-forme e-candidats, plutôt que manuellement. Ce mode de traitement sera pratique pour tout le monde, candidats compris. Le passage par e-candidat n'empêchera pas un traitement plus fin, manuel, des redoublements tardifs.

N. MAUMON demande si les préparations concours pourraient également passer par cet outil.

La directrice-adjointe indique qu'elle va poser la question à C. Echaudier et espère pouvoir transmettre sa réponse avant la fin de cette séance.

VOTE : Unanimité

• **Modalités d'examen des candidatures – motifs de refus (vote)**

Les 7 motifs de refus présentés sont les mêmes que l'an dernier.

P. PRIOURET, pour le SNES, s'interroge sur le motif 3. Sa formulation paraît peu claire. Un échange s'engage sur ce point.

M-F CARNUS indique que si ce motif ne concerne que les parcours de la voie professionnelle et quelques parcours de la mention 4, il serait peut-être intéressant de le préciser.

Après réflexion, la formulation « *Adéquation insuffisante du dossier avec le secteur d'activité spécifique visé par la formation* » est in fine proposée.

Les deux avis défavorables qui sont proposés font également l'objet d'un échange. Un avis, en lien avec la 2<sup>ème</sup> session, a disparu, dans la mesure où, dans le calendrier unique, l'INSPÉ n'a pas la garantie de pouvoir organiser des phases complémentaires. Elles pourront probablement se tenir, mais uniquement sur des plages vacantes. Pour une parfaite lisibilité du processus, l'ensemble des candidatures qui figurent en phase principale ont été placées soit en liste principale soit en liste complémentaire. La notion de liste d'attente disparaît.

VOTE : Unanimité

• **Les attendus masters – Plateforme « Trouver mon Master » (information)**

Lors de la précédente séance, il avait été décidé de ne pas voter ce point, qui a été retravaillé, en lien avec l'UT2J, au sein de la commission des formations le 13 janvier 2022. A l'issue de la réflexion, trois attendus sont communs aux parcours des mentions 1, 2 et 3 :

- Etre capable de s'investir dans une formation dense et exigeante préparant aux métiers de l'éducation et aux concours de l'Education Nationale.
- Disposer de bonnes compétences d'expression écrite et orale en français.
- Partager les principes éthiques et de responsabilité définis dans le référentiel de compétences des métiers de l'éducation.

Le fruit de ce travail a été transmis à l'UT2J.

M-F CARNUS indique que ces attendus de master pourraient être utilisés pour étudier quels seraient les pré-acquis de nos étudiants pour l'entrée en master, comme la maîtrise d'une langue étrangère ou les compétences TICE.

**5 – MISE A JOUR DE LA COMMISSION DE RECOURS HIERARCHIQUE (VOTE)**

. Désignation de deux usagers et 1 personnel BIATSS

Au titre des usagers du Conseil, Jérôme LAUNET se porte candidat. Dans un souci de respect de la parité, il propose Juliette POSTEL, également représentante des usagers au Conseil.

Pour les BIATSS, Benoît JEUNIER se propose.

VOTE : Unanimité

**6 – MISE A JOUR DU COMITE DE LA DOCUMENTATION (VOTE)**

. Désignation de 2 usagers

A l'instar du point 5, Jérôme LAUNET propose ses services, ainsi que Camille CHANTALAT.

VOTE : Unanimité

**7 – MISE A JOUR DE LA COMMISSION DES PERSONNELS (VOTE)**

. Désignation d'1 PU pour l'examen des questions individuelles relatives à la carrière ou au recrutement des PU

M-F CARNUS propose Floriane WOZNIAK.

N JESSEL pensait plutôt à un homme, pour la parité François LE GOFF.

La parité n'étant pas de mise en l'espèce, la candidature avancée par M-F CARNUS est retenue. Dans l'hypothèse d'une obligation de respect strict du principe de parité, le conseil reviendrait sur la proposition de N. JESSEL.

VOTE : Unanimité

**8 – QUESTIONS DIVERSES**

**a) Mise en place du pôle inter-disciplinaire (M-F Carnus)**

Cette instance est très complexe, avec six groupes, différentes disciplines regroupées. L'urgence du calendrier a contraint à mal travailler, ce qui donne l'impression d'une certaine opacité dans sa mise en place. Une information claire à l'attention des personnels a fait défaut. Il sera nécessaire de dresser un bilan après un an de fonctionnement. On ne peut dire, combien de fois ce pôle doit se réunir, dans quelles conditions. Rien ne dit non plus dans les statuts qu'on ne peut pas cumuler les mandats.

**b) Travail sur le règlement intérieur**

M-F CARNUS estime qu'un travail sur l'ensemble des commissions de l'INSPÉ qui figurent dans le R.I. doit être mené.

**c) Clarification du processus de répartition des heures par parcours**

M-F CARNUS pense qu'un affichage des dotations des différents parcours s'impose, dans un souci de transparence. Les heures n'ont jamais fait l'objet d'un vote en Conseil. Elles ont en revanche fait l'objet d'une application directe. La modélisation présentée par N Jessel, s'il s'agit bien in fine de celle retenue, doit être actée.

N. JESSEL est d'accord sur le principe. En revanche, les dotations horaires vont bouger, le modèle économique pour la formation des professeurs stagiaires n'est pas encore connu. Il ne pourra s'agir que d'une proposition transitoire.

Sur l'affichage des dotations, sous forme d'un tableau avec des données brutes, sans connaître les spécificités d'un parcours, la directrice estime que cela peut être mal compris par certains. Un temps d'information, plutôt qu'un simple affichage, lui semblerait plus judicieux. Les modalités seront mises en discussion en comité de direction.

**d) Difficultés de fonctionnement de la commission des personnels (M-F Carnus)**

Huit personnels enseignants siègent, deux par collège des élus au Conseil d'institut. En pratique et en fonction des sujets, peu d'élus sont présents. Sans quorum imposé et en l'absence de procuration, il a pu arriver qu'une seule personne se retrouve à décider pour huit. Les invités permanents peuvent se retrouver deux ou trois fois plus nombreux.

Une réflexion s'impose, avec une intégration dans le règlement intérieur. Elle propose d'exiger un quorum et de permettre de donner des procurations.

B. SAINT-GIRONS indique que la direction de l'INSPÉ va faire au mieux pour prendre en compte ce sujet, ce que confirme N. JESSEL.

G. MADAR, s'agissant de questions individuelles, trouve singulier de faire voter des élus ne participant pas au débat, par le biais d'une procuration. Il se dit plutôt favorable à une mobilisation des élus pour les commissions.

F. LARRE, en charge des convocations de la commission du personnel, souligne prendre la peine de contacter systématiquement les élus, de proposer plusieurs dates et de la choisir en fonction de leur disponibilité.

Une difficulté de fonctionnement de cette commission vient aussi du fait que souvent, les invités permanents, sans pouvoir participer au vote, prennent énormément la parole.

F. MARTIN indique que le rôle des invités est à préciser.

B. SAINT GIRONS prend note des points à revoir sur le règlement intérieur et des propositions d'amélioration.

E. GOBBE-MEVELLEC transmet en toute fin de séance la réponse attendue de C. Echauzier : la gestion des préparations concours par le biais de l'outil « e-candidat » est techniquement possible et semblerait pertinente au service de la scolarité. Le sujet sera donc creusé, pour une probable mise en œuvre prochaine.

*La séance est levée à 12h30*

*La prochaine est fixée au jeudi 24 mars 2022 à 14h*

La directrice de l'INSPE  
Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

Président du Conseil d'INSPE



Bernard SAINT-GIRONS

\*

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 02/12/2021**

*Modifications demandées par N. MAUMON*

Les modifications sont surlignées en jaune et les éléments à modifier barrés.

- **3<sup>e</sup> paragraphe** : Pour une hausse globale de 4% des effectifs réels par rapport à l'année précédente, au global, le taux de remplissage de nos masters est de 74,67%. Les 3/4 La plupart des parcours à la baisse sont des parcours professionnels et technologiques.
- **8<sup>e</sup> paragraphe** : Où est la sélection pour un master qui compte 19-9 étudiants alors que la capacité d'accueil est à 60. Une capacité d'accueil à 48 semble tout à fait recevable.
- **10<sup>e</sup> paragraphe** : Au global, la diminution proposée est de l'ordre de 25% des capacités d'accueil.

30/03/2022